

SITUATION D'ALSTOM & ALSTOM TRANSPORT SA (FRANCE) VU PAR L'EXPERT-COMPTABLE DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE.

**Filialisation dans Siemens :**

S'agissant du projet de filialisation dans Siemens, l'opinion de l'expert-comptable reste la même : L'intérêt de ce projet pour Alstom et ses salariés n'est pas avéré. ***Il apparaît même, pour l'expert, porteur de risques...*** Le contraire n'a toujours pas été démontré. C'est différent pour Siemens qui acquerra une position très largement dominante sur le secteur fortement profitable de la Signalisation sous réserve de l'accord de la commission européenne.

C'est ensuite un excellent projet pour les actionnaires d'Alstom qui devraient voir leurs actions significativement revalorisées et bénéficieront de 1,8 Md€ de dividendes, affaiblissant d'autant les moyens financiers du groupe.

**Evolution des effectifs :**

La stratégie de réduction des activités de production manufacturière en France apparaît clairement. Les difficultés pour garder les ingénieurs et cadres également : sur les années 2016 et 2017 l'augmentation des démissions est très nette.

| Effectifs CDI d'Alstom Transport France (ATSA) à fin mars | Ouvriers    | ATAM        | Ing. & C    |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Mars 2014   | 1774        | 2389        | 4932        |
| Mars 2018   | 1404        | 1968        | 5069        |
| Ecart entre 2014 et 2018                                  | <b>-370</b> | <b>-421</b> | <b>+137</b> |

**Soit 654 salariés en CDI de moins en quatre ans.**

**Au niveau des comptes :**

- Les besoins de financement croissant liés aux investissements notamment pour la construction de nouvelles usines en Afrique du Sud et Inde (l'enveloppe globale de ces investissements est d'environ 300M€). Le niveau d'endettement net reste très faible et stable. Financièrement, le groupe Alstom est aujourd'hui très solide.
- Point sur l'accord Groupe de participation des salariés : Toutes les filiales françaises d'Alstom qui sont prises en compte pour la participation aux bénéfices restent déficitaires fiscalement parlant... Toujours pas de prime de participation possible !

AUTRES INFORMATIONS DU CCE ET CE D'OCTOBRE 2018 :

Selon la Direction Générale le seul site qui va monter en charge et en capacité, en France, dans les prochaines années c'est VPF ce qui est positif pour notre établissement.

**La Direction Générale a déclaré**, concernant le projet « *Logistique* » qu'il n'y aurait ni plan social ni transfert forcé chez un prestataire. Si cette déclaration « officielle » qui fait suite au mouvement du 16 octobre est un élément positif, tout est loin d'être réglé. En effet sur la plupart des établissements d'Alstom, notamment VPF, une partie assez importante des salariés des services logistiques sont des travailleurs qui ont été reclassés



suite à des restrictions médicales... On peut donc craindre un risque de recrudescence de licenciements liés à des inaptitudes médicales si le projet devait être confirmé faute de reclassement.

**Concernant le CoE Electrical**, les OS et leurs élus au CCE estiment que, compte tenu de ce qui a été annoncé dans la presse et sur l'Intranet de l'entreprise, qu'il y a potentiellement un délit d'entrave. Les élus du CCE ont voté à l'unanimité le mandatement du secrétaire de cette instance pour un possible recours dans le cadre du délit d'entrave. Il est à noter que ce CoE est le premier qui soit « externe » à Alstom.

**Pour M7 et MP14**, les retards sont, au moins en partie, attribués, par la Direction, aux manquants. Pour FO, ces manquants sont en grande partie liés à la stratégie d'externalisation, de sous-traitance et d'achat low-cost des entreprises : Cela ne doit pas devenir un argument de la direction d'Alstom pour l'externalisation de la logistique.

**Sur les matériels livrés** : Belle avancée sur la croissance de fiabilité des TTNG, problème de sortie de garantie sur MF2000 liés à Bombardier (commande partagée).

**Sur la commande de Lyon** : Le client qui est venu pour un « point d'arrêt » est très content.

**Globalement sur VPF** : Sur les commandes M7, MP14 et RERNG ça « reste compliqué » notamment à cause de problèmes de livraison et d'effets « indésirables » de nouveaux outils informatiques. Les bureaux d'études et fonctions supports ont une charge de travail qui reste particulièrement élevée.

**Activité partielle** : Elle se termine, détachement au « 4 Cantons » prolongé d'un mois.

**Nouvelle organisation du service méthode** : La présentation prévue en réunion de CE d'octobre est reportée... A suivre !

**St Eloi** : La prime majorée à 60€ l'année dernière est de nouveau majorée cette année à 150€ car la journée tombe un week-end comme prévu par l'accord sur les horaires de fin 2017. La majoration de cette prime continuera à être discutée chaque année. Pour le repas de St Eloi du 30 novembre, les modalités sont à définir. FO a demandé qu'aucun salarié, désirant participer à ce repas, ne soit « pénalisés par rapport aux autres » quel que soit leur horaire y compris ceux subissant de la modulation d'horaire décidée par l'employeur.

## VOS QUESTIONS/NOS REPONSES ∴

**Q** : Mon hiérarchique peut-il constamment refuser mes demandes de congés ?

**R** : *Non, même si le choix des dates de prise de congés individuels se fait d'un commun accord entre salarié et hiérarchie, celle-ci doit s'organiser pour permettre aux membres de son équipe de prendre leurs congés individuels s'ils en font la demande. C'est valable pour les congés payés bien sûr mais également pour les jours de RTT, JCET poste, ...*

**Q** : Il y a-t-il un changement prévu au niveau de nos retraites complémentaires ?

**R** : *Oui, au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, les deux régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco fusionnent en un seul régime de retraite complémentaire unique. De plus, pour une date de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, selon les situations, un coefficient temporaire minorant ou majorant le montant de la retraite sera appliqué. Ce dispositif de « bonus-malus » vise à inciter les actifs en fin de carrière à travailler davantage, au motif de participer au rééquilibrage des caisses de l'Agirc et de l'Arrco... Un communiqué <<spécial retraite>>, réalisé par nos soins, sera publié très prochainement.*

Petite-Forêt, 15 novembre 2018

